Deux restaurateurs jugés à Évreux (27) : emploi de sans-papiers, abattage clandestin, « nourriture intraçable et mal conservée »…

16/09/2018 à 15h58

A Évreux, un restaurateur et son cousin ont été jugés pour l'emploi de sans-papiers qui devaient servir de la nourriture intraçable et mal conservée. Les les prévenus géraient également trois boulangeries

«*Vous avez de la chance que personne ne soit mort après avoir mangé chez vous* », gronde la magistrate, s'adressant au propriétaire gérant de deux restaurants, « le Marrakech » à Breux-sur-Avre et « le Palais du Maroc » à Claville. Âgé de 58 ans, cet habitant de Tillières-sur-Avre (Eure) comparaissait mardi avec un cousin, un habitant de Grand Couronne (Seine-Maritime) de 38 ans, devant le tribunal correctionnel d'Evreux. Ils devaient répondre d'une vingtaine de préventions, dont du travail dissimulé, l'emploi d'étrangers sans-papiers, de l'abattage clandestin, de l'usage de faux et des violences. […]

Plus d'une dizaine de congélateurs sont disséminés dans les deux restaurants et leurs dépendances, voire dans le jardin. Leurs contenus sont saisis pour défaut de traçabilité. Aucune date d'achat, de provenance ou de congélation ne figure sur les emballages succincts des viandes, dont certaines semblent être là depuis un bout de temps. Une partie de la 1,4 tonne confisquée proviendrait d'abattage clandestin, si l'on en croit les photos prises par un employé, qui a dénoncé cette

pratique. […]